

Conférence de presse du 10 mai 2021

Un marché du travail plus écologique et plus social pour la Suisse

Plan d'action de Travail.Suisse pour une politique climatique sociale

La politique climatique sera sociale ou ne sera pas !

Le nouveau document « Pour une politique climatique basée sur la transition juste : un nouveau marché du travail écologique et social pour la Suisse », représente le plan d'action de Travail.Suisse pour le futur avec des revendications adressées à la politique mais aussi aux partenaires sociaux. Le développement de la politique climatique suisse au cours de ces prochaines années devra être plus social pour réussir. Cela signifie qu'il faudra investir massivement dans les infrastructures et les énergies renouvelables pour créer des emplois, redistribuer de manière encore plus sociale le produit des taxes d'incitation et soutenir plus les salarié-e-s par une offre étendue de formation. Personne ne doit être laissé au bord de la route en raison des changements structurels provoqués par la politique climatique.

Denis Torche, responsable du dossier climatique, Travail.Suisse

En 2019, la Suisse n'a presque pas réduit ses émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2018 et elle manquera son objectif de réduire de 20 pourcent ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020 par rapport à 1990.

Une route longue, ardue et pouvant finir en cul-de-sac

La route est donc encore bien longue pour parvenir à la neutralité climatique. Elle est aussi ardue car il n'est pas question, pour une organisation faïtière des travailleurs et travailleuses, qu'elle laisse de côté de nombreuses personnes qui perdraient leurs compétences ou leur emploi en raison des mutations structurelles économiques provoquées par le réchauffement climatique ; qu'elle expose à des dangers les salarié-e-s car l'on n'aurait pas pris les mesures requises pour l'adaptation des conditions de travail ; qu'elle défavorise les bas et moyens revenus par rapport aux personnes aisées malgré une consommation plus élevée, préjudiciable au climat. Autrement dit : une politique climatique efficace ne peut être qu'équitable et inclusive. Sinon, la route ne sera pas seulement longue et ardue mais se terminera en cul de sac avec de graves répercussions pour la nature et chacun de nous.

On n'ira pas jusqu'à dire que la politique climatique suisse a complètement ignoré ses conséquences pour le marché du travail, les conditions de travail et la politique sociale. Mais il existe des manques qui, si on ne s'y attaque pas rapidement, provoqueront parmi de larges couches de la population une opposition aux mesures prises pour lutter contre le réchauffement climatique.

Parmi les manques de la politique climatique, on peut relever l'absence du concept de transition juste (revendication 4 du document de position) ; une prise en compte insuffisante du changement structurel sur le marché du travail et de la nécessité de mieux accompagner le personnel touché ; le trop faible ancrage des partenaires sociaux, en particulier pour les mesures d'adaptation et enfin

l'abandon par le Parlement d'un système incitatif en matière climatique et énergétique qui avait été mis en consultation en 2013 et appelé à remplacer progressivement les mesures d'encouragement. Pour remédier à ces manques, Travail.Suisse formule moult revendications que l'on trouve dans le document de position. Cette intervention se limite à trois domaines-clés.

Accompagner le changement structurel. Il faut renforcer cet accompagnement par la formation, la formation continue ou, si nécessaire, par des reconversions professionnelles. Un moyen d'y parvenir est l'instauration d'un fonds de formation continue national finançant l'adaptation des qualifications due aux mutations structurelles provoquée la politique climatique. Ce fonds serait géré en étroite collaboration avec les partenaires sociaux, ce qui assurerait que les qualifications soient obtenues en fonction de la demande. Il s'agit aussi de réfléchir à l'instauration d'un revenu de transition écologique. Travail.Suisse soutient dans ce sens la motion 20.4542 Prévoyance de reconversion écologique professionnelle de la Conseillère nationale et vice-présidente de Travail.Suisse Léonore Porchet, qui demande la mise en place d'une nouvelle assurance professionnelle sur le modèle de l'APG, en particulier pour des bénéficiaires des assurances sociales. Un pas a été fait dans cette direction dans le canton du Jura, le Parlement ayant accepté d'examiner l'instauration d'un revenu de transition écologique. L'urgence climatique et la nécessité d'une relance économique le justifient.

Renforcer les mesures d'adaptation dans l'univers professionnel. Le réchauffement climatique est déjà une réalité concrète pour les salarié-e-s, avec le fait que 18 des 19 années les plus chaudes ont été enregistrées en Suisse depuis 2000. Les mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre ne sont donc pas suffisantes pour la sécurité et la santé au travail. Il faut donc renforcer les mesures d'adaptation dans l'univers professionnel et pas seulement se concentrer sur l'environnement externe (protéger les infrastructures menacées par des événements climatiques extrêmes). Ce sont en particulier les branches où l'on travaille en plein air qui sont touchées comme le bâtiment, le tourisme, l'agriculture, mais d'autres aussi comme le secteur clé de la santé. La mise en œuvre de la stratégie d'adaptation climatique suisse doit inclure une collaboration non seulement avec les cantons mais aussi avec les partenaires sociaux. Il faut adapter les bases légales non seulement à l'accroissement des fortes chaleurs mais aussi à une meilleure protection contre d'autres risques (inondations, incendies, propagation de nouvelles maladies etc.).

La dégradation des conditions de travail qui serait due à de trop faibles mesures d'adaptation provoque aussi une baisse de la productivité. Il y a un intérêt conjoint des partenaires sociaux à mieux prendre en compte que jusqu'ici les effets du réchauffement climatique dans l'univers professionnel. Sur ce point, le document de Travail.Suisse est aussi un outil de connaissance et de sensibilisation pour ses fédérations pour ancrer dans les conventions collectives de travail des objectifs climatiques pour mieux protéger les salarié-e-s contre de nouveaux risques (épuisement dû à la chaleur pouvant entraîner des accidents, matériel de protection insuffisant etc.).

Pour un revenu d'incitation climatique. Passer d'ici quelques années du système mixte actuel d'incitation (taxe sur les émissions de CO₂) et d'encouragement (affectation de la taxe sur le CO₂, rétribution du courant injecté à prix coûtant) à un système d'incitation climatique unique contribuerait à atteindre la neutralité climatique plus facilement. Mais il importe alors que ce système soit simple dans son fonctionnement et social. Une **redistribution intégrale** (suppression de la partie affectée) **du produit de la taxe** sera plus juste pour les bas et moyen revenus. **Il faudrait aussi renoncer à une redistribution du produit de la taxe d'incitation à l'économie dans le futur** car les entreprises peuvent répercuter le montant de la taxe sur les prix ou se faire exempter contre un engagement à

réduire leurs émissions. Ces mesures permettraient d'avoir des montants à redistribuer nettement plus élevés à l'avenir pour les ménages. Ils se rendraient alors mieux compte que cela vaut la peine de modifier leur comportement car ils pourraient même y gagner financièrement. Il serait aussi judicieux d'utiliser les possibilités offertes par la numérisation pour que les ménages aient plus de choix pour se faire rembourser les montants dus. Cela favoriserait une perception positive du revenu d'incitation climatique ainsi qu'un soutien plus fort de la population à la politique climatique.